

RÈGLEMENT FINANCIER

Saison 2025-2026

14/11/2025

A. COMPÉTITIONS IDENTIFIÉES IDF

Les compétitions prises en charge financièrement par la LIFE sont toutes les compétitions individuelles et par équipes identifiées IDF, y compris les épreuves bi/tri départementales.

La LIFE récupère les droits d'engagement mais pas les avantages « d'organisation », par exemple la buvette.

1. DROITS D'ENGAGEMENTS

a) Épreuves individuelles

Les droits d'engagement sont fixés à 10 euros par tireur pour toutes les catégories.

b) Épreuves par équipes

Les droits d'engagement sont fixés à :

- 30 euros pour une équipe de 3 (+ 1 éventuel remplaçant),
- 20 euros pour une équipe de 2 (+1 éventuel remplaçant),

Les inscriptions doivent se faire « en ligne » sur l'extranet fédéral.

Il est possible de s'inscrire sur place le jour de l'épreuve moyennant un cout supplémentaire et présentation de la licence. Les droits d'engagement sont multipliés par 5 pour une épreuve individuelle, et par 4 pour une épreuve par équipes, soit un tarif de :

- 50€ par tireur pour les épreuves individuelles,
- 120€ par équipe, pour une équipe de 3
- 80€ par équipe, pour une équipe de 2.

Toute inscription implique le règlement des droits d'engagement, même en cas d'absence.

Dans la mesure du possible, il est demandé leur perception sur place, tout en minimisant le temps consacré. Une facture sera adressée au(x) club(s) des tireurs inscrits absents et/ou inscrits sur place pour le règlement de leur inscription. Un point à mi saison, et un autre en fin de saison, seront faits pour décision ultérieure vis-à-vis des règlements non reçus.

En cas d'absence pour force majeure, un justificatif devra obligatoirement être envoyé à la LIFE dans les 48 heures maximum suivant l'épreuve. (Adresse mail dans le pied de page)

1. FRAIS D'ORGANISATION

Les frais d'organisation pris en charge par la LIFE comprennent :

- Les récompenses,
- Les indemnités des arbitres,
- Les indemnités pour les gestionnaires de la compétition,
- Les frais de restauration pour les arbitres et commission,
- L'indemnité du club accueil,
- Les indemnités médicales (catégorie vétérans uniquement).

2. RÉCOMPENSES

- Championnats IDF individuels et H2036 ¼ finale M15 :

Des bons d'achat valables chez les équipementiers « escrime » seront délivrés, pour les catégories M15 à seniors, comme ci-dessous :

	Championnats IDF individuels M15 à seniors	H2036 ¼ de finale IDF M15
1ère place	100€	100€
2 ^{ème} place	75€	75€
3 ^{ème} place	50€	50€
3 ^{ème} place	50€	50€

- H2036 1/8 de finale M15
Coupes aux 4 premiers
- Championnat IDF par équipe :
Une coupe sera attribuée aux 3 premières équipes,
Médailles IDF à chaque tireur composant l'équipe
- Championnat et épreuves IDF Vétérans :
Médailles IDF aux 4 premiers
- Épreuves IDF individuelles :
Médailles IDF aux 4 premiers
- Épreuves sélectives par équipe : rien

- Challenge de France IDF M13 individuel Fleuret et Epée individuel :
bons d'achat aux 4 premiers (30€, 25€, 20€, 20€) + coupes
- Finale EDJ IDF individuel Sabre M13:
bons d'achat aux 4 premiers (30€, 25€, 20€, 20€) + coupes
- Challenge de France IDF par équipes mixtes Fleuret et Epée :
Coupe aux 3 premières équipes avec médaille IDF à chaque tireur
- Challenge IDF finale M9-M11 sabre :
Médailles en bois + diplômes de fidélisation autour de l'écologie, comme années précédentes,
et petites médailles aux 4 premiers de chaque tableau
- EDJ Sabre individuel :
Médailles en bois + diplômes de fidélisation autour de l'écologie, comme années précédentes,
et petites médailles aux 4 premiers de chaque tableau
- EDJ Sabre Équipes :
Coupe pour les 3 premières équipes
- Animation régionale sabre M9-M11 :
Médailles en bois + diplômes de fidélisation autour de l'écologie. + goûter
- Classement final IDF :
Des bons d'achat valables chez les équipementiers « escrime » seront délivrés aux 3 premiers de
chaque classement IDF en fin de saison sportive 2024-2025, pour les catégories M15 à seniors :

	Classement IDF M15 à seniors
1ère place	100€
2 ^{ème} place	75€
3 ^{ème} place	50€

Tous les bons sont nominatifs, validés par un cadre technique.

Ils doivent obligatoirement être signés par un cadre technique ou un responsable de la compétition afin de pouvoir être utilisés.

Leur limite de validité est fixée au **31 décembre 2026**.

3. INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont :

International A et B	100 euros	
International C	80 euros	
National	70 euros	
Formation national	60 euros	Uniquement pour les arbitres ayant le QCM en 2024
Régional	45 euros	Ainsi que les arbitres s'étant inscrits à la formation nationale en 2025
Formation régionale	35 euros	
Départemental	30 euros	
Formation départemental	25 euros	

Le niveau d'arbitrage à prendre en compte est celui figurant sur Extranet.

Aucune indemnité financière supplémentaire ne sera attribuée.

Tous les arbitres seront rétribués selon le barème, quel que soit leur niveau d'arbitrage.

4. COMMISSION

Les organisateurs gérant la journée de compétition(s) recevront chacun une indemnité de 70€, comprenant la gestion pré et post compétition(s).

Au maximum 2 personnes par journée de compétition.

Une 3^{ème} personne sera indemnisée à partir de 150 tireurs présents par journée.

Ces indemnités ne sont pas perçues sur place ; un virement sera effectué à réception du compte-rendu financier complet.

5. Référent CRA

Le référent de la commission régionale d'arbitrage chargé de l'observation/évaluation des arbitres en formation régionale, sera indemnisé de 70 € pour la journée.

Il devra avertir l'organisateur de sa présence en amont de l'épreuve.

6. FRAIS DE RESTAURATION

Dans le cadre d'un arbitrage d'une journée, chaque arbitre officiant pourra se restaurer à la buvette du lieu de compétition (un sandwich, une boisson, un café) pour un maximum de 10€. Le club gérant la buvette percevra le cout des consommations (un onglet pré rempli à donner à la buvette est prévu dans le fichier Excel du compte-rendu financier).

En l'absence de présence de buvette sur le lieu de compétition, une indemnité de 10€ sera versée à chaque arbitre officiant afin qu'il puisse se restaurer à l'extérieur.

Les frais de restauration de la commission et du référent CRA seront également pris en charge, plafonnés également à 10€ par membre de la commission, (limité à deux membres par journée de compétition).

7. CLUB ACCUEIL

Le club support de(s) l'épreuve(s) recevra 1€ par tireur présent sur le week-end, avec un montant minimum de 150€, pour les épreuves du week-end.

8. INDEMNITÉ MÉDICALE

La présence d'un médecin est obligatoire uniquement sur les épreuves vétérans.

La LIFE prend en charge uniquement un médecin pour une journée de compétition.

L'indemnité est fixée à 200 € pour une compétition d'une journée (présence de 9 heures à 17 heures), et à 150€ pour une demi-journée (présence de 14 heures à 18 heures). Chaque dépassement sera indemnisé en heure supplémentaire à 20€ l'heure.

B. « APRES LES ÉPREUVES »

Il est demandé aux organisateurs des épreuves IDF d'envoyer les résultats et les comptes rendus financiers aux 3 secrétaires de la LIFE, au CT coordonnateur de zone et à la trésorière IDF (tresorerie@escrime-iledefrance.fr), au plus tard le lundi midi suivant la fin de la compétition.

Les comptes rendus financiers sont à saisir sur le fichier Excel IDF.

(Vous pouvez vous procurer les documents financiers à remplir via mail à la trésorière).

Les documents devront être envoyés par voie postale à la trésorière dans la semaine suivant la compétition :

- Tous les documents émargés (fiche récapitulative, arbitres, commission, club accueil)
- La liste des tireurs engagés sur extranet, pointée lors des inscriptions sur place,
- La liste des tireurs absents éditée depuis le logiciel « engarde ».

Voir tous les détails dernière page du règlement sportif

